

# Annexe n°1

## Commune de Portet-sur-Garonne

Information des Acquéreurs et Locataires  
En application des I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n°

du 18/11/2008

### 1. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs PPR Naturels

#### 1.1 - PPR Naturels (inondation et mouvement de terrain) approuvés en date du 3 décembre 2003 et révisés le 9 avril 2008

Risques	Périmètre à prendre en compte au regard des risques
Inondation	Zonage réglementaire du PPR
Mouvement de terrain	

⇒ Documents de référence :

La cartographie de zonage réglementaire du PPR approuvé « inondation » et « mouvement de terrain »

Note de présentation du PPR approuvé « inondation » et « mouvement de terrain » (caractérisation et quantification des aléas) avec notamment la ou les cartographies des niveaux d'aléa.

⇒ Où trouver les documents cartographiques et les documents de référence :

Le dossier du PPR approuvé « inondation » et « mouvement de terrain » est consultable à la mairie de Portet-sur-Garonne et en Sous-préfecture. Toutefois, il convient de se renseigner auprès de la mairie de Portet-sur-Garonne et de la Sous-Préfecture concernée pour connaître les heures de consultation possibles.

⇒ Informations et recommandations complémentaires :

*Il convient de se reporter au règlement particulier de PPR pour connaître les règles en matière d'urbanisme, ainsi que les mesures de prévention, protection et de sauvegarde s'appliquant au bien immobilier concerné au titre du PPR.*

#### 1.2 - PPR Sécheresse prescrit en date du 4 février 2004

Risques	Périmètre à prendre en compte au regard des risques
Sécheresse	Territoire communal

⇒ Documents de référence :

La cartographie de zonage réglementaire du projet de PPR « sécheresse » soumis à enquête publique.

Note de présentation du PPR (caractérisation et quantification des aléas) avec notamment la ou les cartographies des niveaux d'aléa.

⇒ Où trouver les documents cartographiques et les documents de référence :

Le dossier de projet de PPR « sécheresse » soumis à enquête publique est consultable à la mairie de Portet-sur-Garonne et en Sous-préfecture. Toutefois, il convient de se renseigner auprès de la mairie de Portet-sur-Garonne et de la Sous-Préfecture concernée pour connaître les heures de consultation possibles.

⇒ Informations et recommandations complémentaires :

*Les informations contenues dans le projet de PPR « sécheresse » soumis à enquête publique pourront évoluer à l'issue de l'enquête publique, notamment à l'approbation dudit PPR.*

*Des informations générales sur le risque « sécheresse » lié au phénomène de retrait-gonflement des argiles sont accessibles sur les sites internet indiqués dans l'article 3.*

Date de mise à jour : octobre 2008

## 2. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

*en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique*

⇒ **classement de la commune :**  
Zone 0 – sismicité négligeable

## 3. Sources d'informations locales et nationales sur les risques naturels et technologiques majeurs (à titre indicatif)

Ci-dessous est listée une sélection de sources d'informations locales ou nationales sur les risques naturels et technologiques majeurs. Elles ne sont mentionnées qu'à titre indicatif mais participent à la diffusion de l'information préventive des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs.

### A l'échelle locale :

- ♦ Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM - mise à jour février 2005) de la Haute-Garonne. Il est à noter que ce dossier ne traite pas dans cette version du risque « sécheresse ». Il est consultable sur le site internet de la Préfecture à la rubrique « sécurité et défense – sécurité civile – sécurité civile et risques majeurs » :

↳ <http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr/>

Les Dossiers Communaux de Synthèse (DCS) pour les communes en disposant, il s'agit d'un document informatif réalisé par la Préfecture et consultable en mairie. Il est à noter que le contenu de certains DCS est à réactualiser.

- ♦ Site de la Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées à la rubrique Risques Naturels :  
↳ <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr/> - Onglet Risques
- ♦ Site de la Direction Régionale et Départementale de l'Équipement de la Haute-Garonne à la rubrique Risques Naturels et Technologiques Majeurs :  
↳ <http://www.haute-garonne.equipement.gouv.fr> - onglet Usager – Rubrique Prévention des Risques Majeurs

### A l'échelle nationale :

- ♦ Le site internet « **prim.net** » du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire est un site dédié aux risques naturels et technologiques majeurs. Il est très complet et comprend notamment dans l'espace « citoyen » des informations générales sur chaque type de risque. Il est à noter que le risque « sécheresse » lié au retrait-gonflement des argiles est traité dans la rubrique mouvement de terrain.

↳ <http://www.prim.net>

**Annexe n°2**  
**Commune de Portet-sur-Garonne**  
Information des Acquéreurs et Locataires

Annexe à l'arrêté préfectoral n° \_\_\_\_\_ du 18/11 2008

**extraits cartographiques**

- Cartographie du zonage réglementaire du PPR « inondation » et « mouvement de terrain »